

# CRAPS LOG

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS N°2 JANVIER 2015



## DOSSIER

Sur l'emploi

# Nécessaire mais pas suffisant

pages 10 - 14  
**INTERVIEWS**

**Michel Chassang,  
et André Martin**

Respectivement Président de l'UNAPL  
et le Directeur adjoint de l'agence de  
reconversion de la Défense

page 16

**PAROLE D'EXPERT**

**Conjoncture et prospective  
Raymond Soubie**

Président des sociétés de  
conseil ALIXIO et TADDEO



08



10



19



- 04 - L'image : «L'angle éco» avec François Lenglet
- 06 - L'actu : La communication, point essentiel de notre action
- 08 - Le dossier (emploi) : Nécessaire mais pas suffisant
- 16 - Parole d'expert : Conjoncture et prospective par Raymond Soubie
- 19 - Le portrait : Nicolas Revel - Directeur Général de la CNAMTS
- 21 - Le fait historique : Voyage des oeuvres d'Ambroise Paré jusqu'au Japon
- 24 - La tribune : Phillipe Fourny et Michel Hannoun

## Et la Marseillaise retentit !

Chers amis,

« L'humanité est maudite si, pour faire preuve de courage, elle est condamnée à tuer éternellement. Le courage, aujourd'hui, ce n'est pas de maintenir sur le monde la nuée de la guerre, nuée terrible, mais dormante dont on peut toujours se flatter qu'elle éclatera sur d'autres. Le courage, ce n'est pas de laisser aux mains de la force la solution des conflits que la raison peut résoudre... Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques ».

**AINSI S'EXPRIMAIT JEAN JAURÈS LE 12 JUILLET 1904 DANS LA VILLE SI CHÈRE À SON CŒUR, ALBI, DEVANT LA SEULE RICHESSE D'UN PAYS, SA JEUNESSE.**

A un siècle de distance, les propos de Jaurès résonnent comme une prophétie dramatique. Et les journées du 7 et 8 janvier sont entrées dans l'Histoire de France par le portail néfaste de l'obscurantisme pour rester gravées à tout jamais à la fois dans la mémoire collective et dans les consciences individuelles.

Touchée en plein cœur, la République dans un sursaut dont elle est coutumière a crié que Voltaire n'était pas mort, qu'une seule communauté, la communauté nationale entendait défendre ses valeurs. Alors la Marseillaise a retenti de la place de La République à l'hémicycle du Palais Bourbon... honorant la mémoire de ceux - journalistes, dessinateurs, policiers, salariés, simples badauds, français sans distinction de quelque nature que ce soit - qui font que la France est un exemple de liberté pour le monde entier.

Mais la France est généreuse, les soldats de l'an II n'ont-ils pas été porter cette liberté chérie au-delà de nos frontières ? alors dans le même esprit soyons fiers que Lassana Bathily vienne nous rejoindre en tant que membre à part entière de notre communauté nationale, après cet acte de courage, de bravoure qui mérite la plus haute considération de la nation toute entière.



Jean-Claude Mallet, Président du CRAPS.

**AVEC CE DEUXIÈME NUMÉRO DU CRAPSLOG, C'EST L'ENSEMBLE DES OUTILS DE COMMUNICATION QUI ONT ÉTÉ REVUS, MODERNISÉS. EN SON SEIN VOUS TROUVEREZ EN QUOI, LE CRAPS, VOTRE CLUB DE RÉFLEXION, A PROGRESSÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE EN TERMES DE COMMUNICATION DURANT L'ANNÉE PASSÉE.**

Il est d'usage en ce mois de janvier de présenter ses vœux pour la nouvelle année. Je ne dérogerai pas à l'usage même si les événements de début d'année dont il vient d'être question relativisent la portée de l'exercice. Je m'associe donc aux membres du bureau pour vous souhaiter très chaleureusement, à vous tous et à tous les vôtres une année 2015 la plus agréable possible... Bonne Année 2015 !

Journal trimestriel d'information et de réflexion du CRAPS - Directeurs de publication : Jean-Claude Mallet et Fabien Brisard - Directeur du comité de rédaction : Hervé Chapron - Crédits photos : shutterstock pour la 1<sup>ère</sup> de couverture. CRAPS : 68, rue de Nantes 53000 Laval - Tel : 02 43 37 17 61 - courriel : association.craps@yahoo.fr - Conception et réalisation : Charles Coeudevez et Clément Lefer.

Nos partenaires :





France 2, 8 Décembre 2014

Emission «L'Angle éco» animée par François Lenglet (à gauche) interview son invité Hervé Chapron, ancien directeur général adjoint de Pôle emploi et Vice-Président du CRAPS, suite à la publication de son livre « Pôle emploi : Autopsie d'un Naufrage» aux Editions de l'opportun



## Ils ont dit !

*"Nous sommes un seul pays, un seul peuple, une seule France."*

François Hollande  
Président de la République, le 17 janvier 2015 suite à la marche républicaine du 11 janvier 2015.

*"Réformer l'indemnisation des demandeurs d'emploi n'est pas un sujet tabou."*

Manuel Valls  
Premier Ministre, le 9 octobre 2014, devant la Représentation Nationale.

*"Il ne s'agit pas là de mesures d'austérité, ce sont des réformes de fond qui restent à faire."*

Christine Lagarde  
Présidente du FMI, Interview du 26 janvier 2015 dans le journal Le Monde.

### L'actualité du CRAPS

## La communication, point essentiel de notre action

**« La protection sociale, une idée d'avenir » telle est la base-line que vous avez choisie après une vaste consultation. Notre accroche visuelle s'en trouve incontestablement renforcée. Votre choix traduit mieux que tout autre vecteur la vocation du CRAPS : « un long combat pour un progrès social à conforter en permanence. »**

Après 5 ans d'activités, d'expériences, de débats, de publications, la décision de renforcer notre ligne de communication s'est imposée à nous. Par le CRAPSBK d'abord qui vous a été adressé au dernier trimestre, document de référence. Par un nouveau site internet ensuite, plus en phase avec les exigences de l'époque. Des séquences télévisuelles diffusées sur notre site rénové et notre magazine, le CRAPSLG, entièrement numérique comme vous pouvez le constatez parachèvent ce toilettage devenu indispensable.

Par ailleurs, notre structure se félicite de l'apport d'un nouveau maillon au sein notre comité opérationnel en la personne de Charles Coeudevez qui intègre l'équipe du CRAPS avec le statut de Responsable de la communication. Notre capital humain est donc renforcé par cette nouvelle recrue et par ses qualités

qui à n'en pas douter enrichiront nos ambitieuses perspectives.

Et les projets ne manquent pas. Le premier dîner débat de la saison 2015 aura lieu le 17 février prochain au cours duquel nous recevrons au Sénat le Président Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France, Président de la Région Aquitaine, Député, pour instruire un thème ô combien d'actualité : « régionalisation et protection sociale » et d'autres sont en cours d'organisation avec des personnalités de tout premier plan.

Parallèlement notre projet phare 2015 commence à se structurer. Organiser une manifestation d'envergure pour commémorer les 70 ans des ordonnances de 1945 au cours de laquelle sera diffusé un dictionnaire de la protection sociale. Voulu comme étant passionné, éloigné donc des travaux universitaires, chapitré en 11 thèmes, il traduira cette exception française qu'est notre protection sociale élaborée année après année par des Hommes issus d'horizons différents, aux expériences multiples, unis par des idéaux humanistes ayant la même idée du progrès social. Le calendrier est arrêté et les commissions sont au travail.

## Le coup de coeur du CRAPS

**Voilà un livre qu'il était urgent d'écrire et les membres du jury du prix Turgot ne s'y sont pas trompés en lui décernant pour l'année 2014, leur prix. Qui n'a jamais entendu l'expression « inverser la courbe du chômage » n'est pas français, pourrait-on dire ! De mois en mois, durant la première partie de l'actuel quinquennat, nos gouvernants n'ont cessé de croire que « l'inversion de la courbe » était pour le mois suivant.**

Qui peut croire que la méthode Couet est en économie facteur de réussite ! Gageons que l'expression restera dans les annales du vocabulaire politique. Et la courbe ne s'inversera toujours pas en 2015, loin s'en faut, malgré des facteurs particulièrement favorables dus à l'environnement international.

Bertrand MARTINOT, haut fonctionnaire à la formation atypique, conseiller social à la Présidence de la République de 2007 à 2008, puis délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de 2008 à 2012, nous décrit dans un ouvrage de plus de deux cents pages, à travers une analyse rigoureuse et confrontée aux expériences étrangères, les raisons pour lesquelles la France n'arrive pas à libérer son économie.

**Le constat est cruel : le chômage, même en période de croissance, ne baisse que très modérément. Le plein emploi est devenu un très lointain souvenir et nos compatriotes ont intégré malgré eux le fatalisme des perdants.**

Mais là ne s'arrête pas l'intérêt de ce livre stimulant. En effet, l'auteur qui s'impose comme l'un des tous meilleurs spécialistes du sujet, ne se contente pas de « modéliser » le constat accablant qu'il dresse sur la première préoccupation des français. Il n'hésite pas à être politiquement incorrect et iconoclaste, en proposant

Bertrand Martinot

## Chômage : inverser la courbe

MANITOBA /  
LES BELLES LETTRES

des réformes de structure devant durablement « inverser la courbe » : SMIC, Allocations Chômage, redéfinition du rôle de l'Etat et de son périmètre d'intervention, productivité des services de l'Etat, gestion de l'Etat par le pilotage de la performance afin d'éradiquer les surcoûts et bien d'autres mesures sont très largement abordées !

**Les membres du CRAPS ont pu apprécier la finesse d'analyse de Bertrand Martinot à travers sa prestation lors d'un dîner débat organisé dans les locaux de l'OCIRP en décembre dernier et les nombreuses questions qu'a suscité son exposé et auxquelles il a répondu avec pédagogie prouve si besoin est, que si « on a tout essayé » comme l'affirmait déjà F. Mitterrand, « on a tout essayé » à travers des réflexions des plus classiques !**



## NÉCESSAIRE MAIS PAS SUFFISANT

« Alles ist leer, alles ist gleich, alles war <sup>1</sup> ». Ainsi parlait Zarathoustra. Ainsi pensent les français.

Du moins, si l'on en croit différents sondages publiés courant décembre.

L'hebdomadaire « Le Point » fait état d'un sondage effectué par BVA/orange les 18/19 décembre. 68 % de français pensent que la situation de l'économie française sera moins bonne à la fin de l'année 2015, alors que seuls 30 % pensent qu'elle sera meilleure. Avant d'enfoncer le clou : les couches les plus défavorisées sont les plus pessimistes, avec 81 % d'opinions négatives contre 66 % pour les catégories les plus favorisées.

A quelques jours d'intervalle, le même hebdomadaire récidive en publiant l'étude annuelle BVA/WIN sur le moral des français. La France serait la deuxième nation la plus pessimiste au monde sur 65 nationalités, seuls les italiens apparaissent plus pessimistes que nous alors que les espagnols afficheraient un niveau d'optimisme peu compréhensible.

« Dimanche Ouest-France », le 5 janvier, confirme cette photographie en révélant que seuls 29% des français se disent globalement optimistes, le plus bas niveau depuis 20 ans !

Le mal semble désormais profond ! Et donc particulièrement préoccupant ! Chacun sachant que rien, en économie, ne se fait sans confiance, que rien ne se fait sans « ce lubrifiant des relations sociales » selon

l'expression de Kenneth Arrow, prix Nobel d'économie en 1972.

Le désabusement, voire le défaitisme agrémenté d'une pointe d'autoflagellation de nos compatriotes serait-il le fruit d'un regard froid sur nos maux persistants, à en devenir caricatural ?

**Curieusement, jamais depuis 2008 des raisons objectives ne sont apparues aux yeux des uns et des autres aussi nettement, permettant de « fatiguer le doute<sup>2</sup> » et de croire raisonnablement, non pas que « les trente glorieuses » sont de retour - ce serait folie ! - mais, qu'une croissance substantiellement supérieure à celle que nous avons connue ces années passées est possible.**

Pour l'Institut national de la statistique <sup>3</sup>, il semble acquis que la croissance doublera en 2015 par rapport au 0,4 % enregistré en 2014 et lors des deux années précédentes, puisque rien que sur le premier semestre de cette nouvelle année, le taux devrait atteindre 0,7 % soit 1 % en glissement annuel. Le Président de la République, plus optimiste que jamais, n'a-t-il pas affirmé au micro de France Inter le 5 janvier que si la croissance dépasse 1 % nous aurons devoir d'alléger notre dette en priorité !

Effectivement, tout porte à croire que la situation économique mondiale doit « tirer » notre croissance en 2015.

D'abord la chute spectaculairement rapide du prix du baril de pétrole affichant depuis quelque temps 50 dollars, - du jamais vu ! - (120 dollars il y a quatre ans) doit apporter une bouffée d'oxygène à notre pays fortement dépendant des autres dans ce domaine en réduisant de facto notre facture énergétique. La baisse du coût de nos approvisionnements énergétiques entraînera une baisse de nos coûts de production et donc restaurera les marges de nos entreprises tout en favorisant la

consommation des ménages.

**Ensuite la baisse de l'Euro. « La tendance baissière des derniers mois, dans le sillage de la trop fragile reprise européenne, pourrait se confirmer. La banque d'affaires américaine Goldman Sachs a revu drastiquement en baisse ses prévisions pour la monnaie unique en septembre dernier : elle anticipait jusqu'alors un cours de 1,20 dollar pour un euro et s'attend désormais à un retour de la parité euro-dollar (1 euro = 1 dollar) pour la fin de l'année 2017. <sup>4</sup> » La monnaie unique européenne à 1,20 dollar atteint à ce jour son plus bas niveau depuis février 2006. Ce qui ne peut manquer de doper nos exportations et tendre, là encore substantiellement, au rétablissement de notre balance commerciale.**

Ceci est d'autant plus appréciable que le commerce mondial qui avait ralenti ces dernières années, a fortement accéléré au troisième trimestre 2014 (+ 2 % après + 0,7 % au premier trimestre) sur fond de

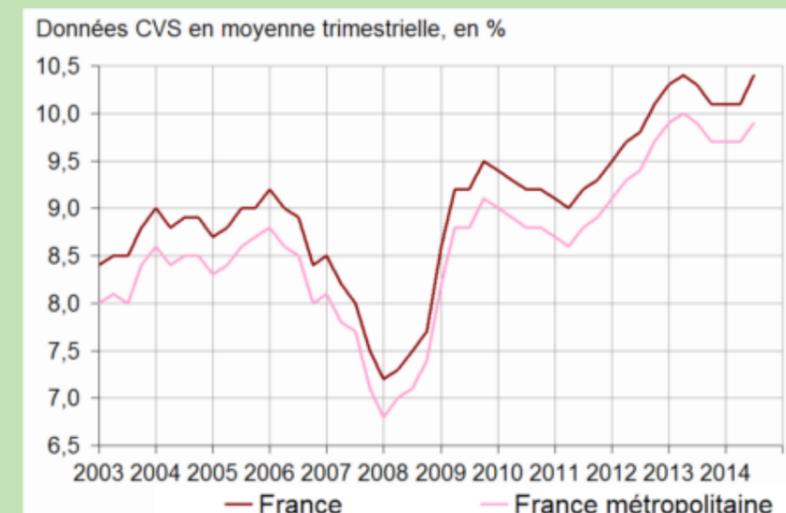
reprise aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays avancés. Au premier semestre 2015, les échanges progresseraient de 1 % par trimestre, se rapprochant de leur tendance trimestrielle d'avant-crise (+ 1,3 %).

Ainsi la demande adressée à la France augmenterait d'autant et les exportations françaises, soutenues par la dépréciation de l'euro, croîtraient de 1,1 % au premier trimestre 2015 et de 1 % au deuxième <sup>5</sup> ».

Et pour amplifier tous ces éléments, « la reprise économique aux Etats-Unis devrait s'accélérer dans les prochains mois ; le boom énergétique, le recul du chômage et un rebond de l'investissement permettront à la croissance de connaître son rythme le plus soutenu en dix ans, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques <sup>6</sup> ».

L'Organisation a maintenu sa prévision d'une croissance de 3,5% en 2015, qui serait le rythme le plus soutenu depuis 2004 et le secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría, en présentant l'étude, d'affirmer que « les Etats-Unis sont le point fort de la reprise mondiale aujourd'hui.

« Quant à l'investissement, le tout nouveau Président de la Commission Européenne<sup>7</sup> s'en charge à travers un plan de relance, « opérationnel en 2015 » et, s'il fonctionne, « sera reconduit pour la période de 2018 à 2020 ». « C'est le plus gros effort récent entrepris par l'Europe pour l'investissement. Pour chaque euro mis dans ce programme, on va générer 15 euros pour la recherche, le développement ou les infrastructures » selon ses dires.



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre  
Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus  
Source : Insee, enquête Emploi

1. Tout est vain, tout est égal, tout est révolu.  
2. Jean Jaurès.  
3. Note de conjoncture 18 décembre 2014 : « les freins se desserrent un peu. »  
4. Le monde.fr 07-01-2015. Mathilde Damgé.  
5. Le Monde.fr Claire Guélaud. 19-12-2014.  
6. Reuters Howard Schneiders 13-06-2014.  
7. Jean-Claude Juncker 26-11-2014.



## Interview - Michel CHASSANG Président de l'UNAPL



### EN TANT QUE PRÉSIDENT DE L'UNAPL POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER QUELLES SERONT LES GRANDES MUTATIONS DES PROFESSIONS LIBÉRALES DANS LES PROCHAINES ANNÉES ET QUELLES SERONT LEURS ÉVOLUTIONS EN TERMES DE DÉMOCRATIE SALARIALE ET DE CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES?

L'année 2015 s'annonce comme une des années les plus complexes et les plus à risque pour les professions libérales. Le Gouvernement a engagé une véritable stratégie de destruction de ces professions à travers différents textes législatifs. Qu'il s'agisse du projet de loi Macron, du projet de loi de Santé, de celui sur la transition énergétique mais aussi, d'autres textes comme les ordonnances de simplification. Tous les secteurs professionnels sont touchés. L'action de l'UNAPL a consisté à donner une visibilité à ce projet destructeur et inutile du gouvernement et à fédérer les professions pour le combattre.

Déjà, nous avons obtenu un certain nombre d'amendements dans le sens que nous souhaitons grâce au débat parlementaire, mais il est encore trop tôt pour savoir si cela sera suffisant pour sauvegarder nos entreprises et les emplois qu'elles procurent. Sur ce point nous attendons beaucoup de l'action que nous avons engagée au niveau européen en déposant une plainte auprès de la Commission européenne contre la loi Macron. Celle-ci contrevient en effet à plusieurs dispositions du Droit communautaire. Nous avons déjà reçu le soutien de plusieurs pays qui n'ont pas envie de voir s'étendre les mesures Macron à leur législation et qui tiennent à protéger leurs professions libérales.

Les autres grands enjeux de l'année 2015 sont la mise en œuvre de la réforme de la représentativité patronale où l'UNAPL devra prendre sa place pleine et entière en tant qu'organisation multiprofessionnelle, sans renoncer pour autant à se battre pour conquérir sa place au niveau national interprofessionnel et l'application de la réforme de la formation professionnelle. Il nous faudra accompagner les entreprises libérales pour qu'elles s'y retrouvent dans cette réforme complexe à laquelle va s'ajouter le démarrage du compte pénibilité, même si nous devrions être peu impactés par ce sujet.

Enfin, c'est en 2015 que l'accessibilité des locaux professionnels aux personnes handicapées devient obligatoire. Même si nous travaillons depuis deux ans, dans le cadre du Tour de France à informer les professionnels libéraux sur les obligations auxquelles ils devront se conformer, nous resterons mobilisés cette année encore pour les accompagner et signaler aux pouvoirs publics les difficultés qui pourraient surgir.

### LE PROJET DE LOI MACRON A ÉTÉ VIVEMENT CRITIQUE EN FIN D'ANNÉE PAR LES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE FACTO PAR VOTRE ORGANISATION EN DÉCLARANT QU'IL ÉTAIT « TOXIQUE ». POUVEZ-VOUS NOUS EN LIVRER LES POINTS FORTS ET PRÉSENTER À LA FOIS VOS CRITIQUES ET VOS SUGGESTIONS ?

Le projet de loi Macron est la partie émergée de l'iceberg d'une stratégie globale menée par le Gouvernement depuis plusieurs mois, dont l'objectif consiste à délégitimer les professions libérales dans le but de les déconstruire pour leur substituer des acteurs issus de l'industrie et de la finance qui produiront des prestations low-cost. Le Gouvernement a disséminé ses mesures toxiques dans plusieurs projets législatifs qu'il mène de front contre les professions libérales, réglementées ou non : le projet de loi Macron, dit « croissance et activité », qui vise à déréglementer les professions du Droit, le projet de loi de Santé qui veut étatiser l'organisation des soins et engager les libéraux de santé vers le salariat, celui sur la transition énergétique qui va bouleverser les professions du cadre de vie et enfin, plusieurs mesures disséminées dans d'autres textes comme ceux sur la simplification qui visent, par exemple, à supprimer la carte professionnelle des guides conférenciers.

Cette stratégie de la dispersion des projets dans de multiples textes est destinée à diviser les professions pour écarter toute action commune et au passage les opposer les unes aux autres. Mais c'est sans compter sur l'UNAPL !

Pour justifier sa politique, le gouvernement cherche à faire croire à l'opinion publique que les professionnels libéraux sont des « rentiers » détenteurs de « monopoles » spoliant le revenu des ménages et pratiquant l'entre soi au point d'empêcher l'arrivée des jeunes professionnels. Or il oublie que ce sont des entrepreneurs – les entreprises libérales représentent plus d'une entreprise sur quatre dans notre pays -, et qu'ils représentent 2 millions d'emplois dont 1 million de salariés.

De plus, l'Europe n'a jamais demandé à la France de sacrifier un de ses rares secteurs économiques qui continue à fonctionner correctement, à créer de la valeur ajoutée et à maintenir ses emplois. Bien au contraire, elle lui a demandé d'alléger sa dette et réduire le train de vie de l'État en diminuant le nombre de ses emplois publics.

Les professionnels libéraux ne sont pas hostiles par principe à toute réforme, ils sont opposés à celle que conduit le Gouvernement à travers la loi Macron et les autres textes qu'il porte. Ils refusent une réforme qui signe la destruction d'un secteur qui fonctionne, crée des emplois et apporte des services et prestations de qualité, personnalisés pour certains avec des tarifs fixés par les pouvoirs publics. Ils refusent une réforme de déclin et destruction d'emploi. Ils attendent une réforme qui va dans le sens de la simplification de la vie des entreprises libérales, qui rétablit l'équité entre les entreprises libérales et les autres entreprises, notamment en matière de fiscalité.

On aurait pu s'attendre aussi à ce qu'un Etat, qui n'a plus les moyens de son train de vie, décide de nouvelles délégations de missions service public en direction des professionnels libéraux qui sont capables de les assurer à moindre coût et de façon plus efficace, ce qui aurait permis des économies et une amélioration de la qualité des services rendus à la population !

### SI CETTE LOI ÉTAIT VOTÉE EN L'ÉTAT, QUELLES CONSÉQUENCES POURRAIT-ELLE AVOIR SUR L'ÉCONOMIE DE CES PROFESSIONS ET EN PARTICULIER AU NIVEAU DE L'EMPLOI?

D'une part, de nombreux emplois et de nombreuses entreprises libérales seraient détruits, et les cabinets de proximité seraient remplacés par des superstructures situées au plus près des zones de clientèle à fort potentiel, dans les métropoles. Ce qui signifie que le maillage territorial actuel disparaîtra. De plus, pour le consommateur, les groupes financiers qui s'empareront des cabinets des professionnels libéraux et imposeront de nouvelles logiques de rentabilité imposant la disparition des conseils

gratuits et la mise en œuvre de prestations standardisées low-cost où, pour bénéficier d'une prestation sur-mesure, il faudra déboursier plus !

Il faudra enfin que l'État indemnise les professions auxquelles il porterait atteinte, comme il l'a fait lors de la suppression de la profession d'avoué.

Et cela va coûter cher, très cher, aux contribuables français. Le gouvernement se garde bien d'en parler ! Un coût auquel il faudra additionner celui des destructions d'entreprises et d'emplois avec la perte des cotisations sociales, familiales et vieillesse ainsi que le poids de l'indemnisation des nouveaux chômeurs. L'UNAPL a diligenté une étude économique qui démontre l'ampleur de ce que coûtera la destruction des professions libérales.

Au total, cette loi n'est pas une bonne affaire pour la croissance. Loin s'en faut, et il est tout de même singulier de voir que la France est le seul pays à faire une loi pour la croissance au lieu de faire confiance à ses acteurs économiques et de les soutenir pour les encourager !



# Le dossier

Mieux, c'est 1,3 million d'emplois qui est visé pour créer 300 à 400 millions d'euros de PIB à la richesse de l'Union, et Paris de mettre en garde : « On ne pourra pas laisser les projets français de côté. L'Europe se plaint suffisamment que la locomotive française est en panne ».

**Ainsi « le but est de créer des emplois dans une Europe en mal de croissance et où le chômage des jeunes atteint des sommets. Jusqu'à 315 milliards d'euros seront investis dans des projets » espère l'équipe du Président.**

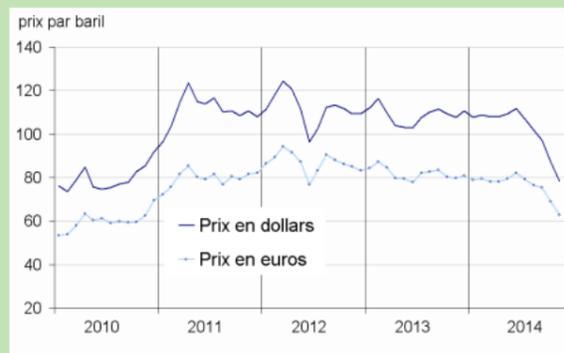
A côté de ces éléments extérieurs, certains signes intérieurs apparaissent eux aussi favorables et renforcent la perspective d'un embellissement conjoncturel.

Citons les principaux. En premier lieu, l'institut de la statistique note « une légère amélioration du pouvoir d'achat due au relâchement de la pression fiscale et à la faible inflation. Après avoir stagné en 2013, le pouvoir d'achat des ménages se redresserait franchement pendant l'année 2015 (+ 1,2 %), du fait de l'accélération des revenus d'activité, d'une moindre pression fiscale (+ 2 % après + 4,2 %) et, bien sûr, de la faible inflation. Après un ralentissement à + 0,3 % en glissement semestriel au second semestre 2014, lié au calendrier des impôts, le pouvoir d'achat accélérerait de nouveau à 1 % au premier semestre 2015. La consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance française, progresserait d'ici à juin, mais un peu moins que le pouvoir d'achat, et le taux

d'épargne remonterait à 16 %<sup>8</sup> ».

**Par ailleurs, les mesures gouvernementales, depuis si longtemps annoncées, se mettent en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Relancer la croissance et l'emploi en France, c'est précisément l'objectif du Plan gouvernemental dont l'objet est de donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir, d'abaisser le coût du travail et de réduire la fiscalité des entreprises. L'adoption du budget rectificatif 2014 entame la mise en œuvre de ces mesures.**

Et le tout doit être accompagné par un choc



de simplification visant à « désincarcérer » l'économie française étouffée par une politique de normes menées depuis plus de trente ans. Ce sont 200 mesures à l'adresse des entreprises, des particuliers et de l'Administration. Emblématique, le principe du «silence vaut accord» est entré en application le 12 novembre dernier.

Alors pourquoi tant de pessimisme de la part de nos compatriotes au moment même où la conjoncture internationale nous envoie enfin des signaux positifs, ou l'Europe, cette chose si mal perçue car trop lointaine, cette caricature de

la technocratie, se lance dans « un pari audacieux<sup>9</sup> » aux dires des uns, à remplir son rôle aux yeux des autres, et où le gouvernement français amorce un revirement quasi idéologique aussi brutal qu'inattendu.

**Parce que, malgré tous ces éléments, malgré cette convergence de faisceaux favorables, nos maux, ceux que chacun, que chaque famille ressent confusément mais profondément quotidiennement, ne pourront que perdurer en 2015. Le phénomène se traduisant dans le long terme par la certitude que nos enfants vivront moins bien que nous-mêmes !**

Durement touchés, des pans entiers de notre économie ne repartiront pas, à court terme, de manière satisfaisante. Pour preuve, le secteur emblématique du bâtiment. Lorsque le bâtiment va, tout va ! Comme l'affirme le dicton populaire.

Or les chiffres publiés en toute fin d'année par le ministère du Logement « font apparaître que les mises en chantier de logements neufs ont de nouveau diminué, passant sous le seuil symbolique des 300 000 sur les douze derniers mois. De septembre à novembre, 81 112 logements neufs ont été mis en chantier. Cela représente 4,7 % de moins que sur la même période l'année précédente. En d'autres termes, aucune amélioration n'est envisageable à court terme car le nombre de permis de construire accordés pour des logements neufs - annonceurs de mises en chantier à venir - ne se redresse pas. Ils ont même dégringolé de 11,8 % sur le trimestre allant de septembre à novembre, à 92 643<sup>10</sup> ».

Sur douze mois, le nombre de permis de construire est en recul de 11,9 %, à 381 701 unités !

Et après l'habitat, le travail. Les chiffres catastrophiques des derniers mois risquent de nouveau de s'égrener en 2015. Les différentes prévisions, de l'Unedic, de l'OCDE... laissent entendre que le chômage devrait augmenter de l'ordre de 120 000 à 135 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Le taux de croissance prévu (soit 1%) ne permettant pas de combler les destructions d'emploi. Pour cela, c'est 1,5% de croissance à minima qu'il faudrait atteindre ! Et la récente annonce de la SNCF - entreprise publique ! - de supprimer 1 200 postes illustre, si besoin est, le propos. En tout état de cause, le taux de croissance potentiellement atteignable en 2015 restera très insuffisant pour faire face à l'accroissement de la population active et, selon toute vraisemblance «le taux de chômage augmenterait de nouveau pour atteindre en France 10,6% mi-2015 ». Et 84 % des nouveaux contrats de travail sont aujourd'hui des CDD, d'une durée moyenne de 10 jours ... Le paradis !

**Michel Sapin, désormais ministre des Finances, qui n'était pas avare de déclarations plus optimistes les unes que les autres lorsqu'il avait directement en charge le Travail, admet, spontanément, en commentant la note de l'Insee dont nous avons déjà fait état : «La croissance en France dépendra aussi de la croissance en Europe». On ne se situe donc pas dans le court terme !**

Les français ne peuvent que s'angoisser, lorsque le Premier ministre, le 9 octobre dernier, devant la représentation nationale, déclare qu'une éventuelle réforme de l'Assurance Chômage n'est plus tabou !

Comment oublier l'épisode des recalculés et la mise en place de la dégressivité des allocations !

Car les points noirs ne s'arrêtent pas là. Après trois réformes successives, dont chacune se voulait définitive, force est de constater que les caisses de retraite seront vides dans un délai de trois ans et que des décisions difficiles devront sans aucun doute être prises. Quelque soit la solution ou les solutions apportées, avec le vieillissement de la population, la baisse potentielle du pouvoir d'achat et donc de la consommation, n'est pas une hypothèse d'école !

**Et, pour couronner le tout, le gouvernement, en mettant fin au sacro saint principe de l'universalité des allocations familiales, a montré que si besoin, - et le besoin ne frappe-t-il pas à la porte ? - des mesures, en rupture avec nos principes issus de la Libération, seront prises.**

Or personne n'est dupe ; l'économie prévue à hauteur de 50 milliards que l'Etat doit faire sur la dépense publique, pour, à la fois financer le plan de compétitivité des entreprises et freiner l'augmentation de la dette, semble aujourd'hui plus de l'ordre du spéculatif intellectuel que de l'opérationnel déterminé. Il suffit de contempler les contorsions budgétaires réalisées par Bercy en novembre dernier - allant jusqu'à parier sur la résorption de la fraude sociale ! - lors de la présentation à Bruxelles du budget pour se rendre compte que l'objectif défini ne va pas de soi. Ce qui signifie que le poids de la dette restera encore pour longtemps le deuxième poste budgétaire français ; le ver est bien implanté dans le fruit.

Patrick Artus, le 30 décembre, sur son blog, faisait état d'une étude comparant les pays de l'OCDE en termes de ratio

coût/qualité de leur service public. « Cette analyse montre qu'il devrait être possible, en France, de maintenir la même qualité de service public en ayant des dépenses publiques plus faibles de 7 points de PIB (50 % au lieu de 57 %). Ceci nécessite d'accroître la productivité de l'État, déjà que l'accroissement de la productivité devienne un objectif de l'État, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ». Ainsi, la réforme de la formation - avec rien de moins que 32 milliards d'euros annuels en question - toujours d'actualité, sans pour autant être placée au rang des priorités absolues, montre la lenteur de la mise en œuvre de l'éventuelle réponse de l'action politique face à l'extraordinaire rapidité des mutations de tous ordres. En effet, selon cet économiste, entre l'incapacité de l'Etat d'augmenter son efficacité par la simple baisse de ses dépenses et l'incapacité de notre pays à réaliser sa nécessaire mutation en termes de « spécialisation productive », notre avenir serait fortement hypothéqué.

**Alors que les vents venus de l'extérieur sont porteurs, la France saura-t-elle ou pourra-t-elle en profiter en termes de croissance, d'emploi, d'allègement de sa dette ? Rappelons-nous cette phrase de Pasteur qui aimait répéter que « le hasard ne profite qu'aux esprits préparés ». En l'occurrence point de hasard, l'économie, sans pour autant être une science parfaite, répond néanmoins à des règles vérifiées historiquement. N'allons-nous pas une fois de plus payer très chèrement notre « procrastination réformatrice » ?**

**Hector Streby**  
Rédigé le 16/01/15

8. Le Monde.fr Claire Guélaud, 19-12-2014

9. Le monde Economie Cécile Ducourtieux 25-11-2014

10. Le Point 30 décembre 2014



## Capitaine de vaisseau André MARTIN

Sous directeur de la reconversion  
Directeur adjoint de l'agence de  
reconversion de la Défense



### POURQUOI UNE AGENCE DE RECONVERSION AU SEIN DU MINDEF ?

La reconversion est une des composantes de la gestion des ressources humaines militaires. Les armées ont en effet besoin d'un personnel jeune (moyenne d'âge du personnel militaire 33 ans). Il leur faut donc, à la fois recruter en permanence des personnes aptes à s'engager opérationnellement et reconvertir les plus anciens pour faciliter leur retour à la vie civile.

Pour le ministère de la défense, la reconversion des militaires est un devoir moral envers ses personnels. D'ailleurs, le code de la défense consacre explicitement la possibilité pour un militaire de bénéficier, sur demande agréée, de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer son retour à la vie civile et d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi destinés à le préparer à l'exercice d'un métier civil.

La reconversion est aussi un gage d'attractivité pour le métier militaire. Un engagé sait dès son entrée dans les armées, qu'il sera accompagné pour retrouver un emploi dans le monde civil au terme de son contrat.

La reconversion devient un enjeu majeur pour le ministère de la défense en période de réduction importante de ses effectifs. Ce qui est le cas depuis la loi de programmation militaire 2009-2014.

C'est pourquoi le ministère de la défense a fait le choix en 2009 de professionnaliser sa fonction reconversion, en fusionnant les divers services qui en étaient chargés au sein des armées. De cette fusion est née «Défense Mobilité», l'agence de reconversion de la défense, unique opérateur de la reconversion pour les militaires.

«Défense Mobilité» joue plus largement un rôle social plus large en

accompagnant vers l'emploi les conjoints de militaires, appelés à une forte mobilité géographique, les anciens militaires inscrits à Pôle emploi ainsi que les civils dont le service a été restructuré et qui souhaitent se réorienter vers le secteur privé.

### QUEL RÔLE JOUE DÉFENSE MOBILITÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES BLESSÉS EN OPÉRATIONS ?

Les armées sont engagées dans de nombreuses opérations sur le territoire national ou à l'extérieur des frontières. Le ministre de la défense a souhaité qu'un effort soit entrepris à l'attention des militaires ayant subi, lors de ces opérations, un traumatisme physique et/ou psychique, ainsi que de leur famille.

S'agissant de leur réinsertion professionnelle, des cellules d'aide aux blessés (CAB) ont été créées au sein des armées avec l'objectif de favoriser leur réintégration en milieu militaire. Mais certains militaires blessés souhaitent se reconvertir dans le monde civil. Leur droit à reconversion a été récemment étendu.

Dans le prolongement de la loi du 12 mars 2012 qui a ouvert le droit au congé de reconversion pour tous les blessés en opérations, quelle que soit leur ancienneté dans les armées, l'accompagnement des blessés et de leur famille a été totalement intégré dans les processus de reconversion mis en œuvre par Défense Mobilité. L'ensemble des prestations d'accompagnement (Information – orientation – techniques de recherche d'emploi – création d'entreprise...) ou de formation est désormais accessible aux blessés.

Tout militaire blessé en opération peut bénéficier des services de Défense Mobilité, y compris après son départ de l'armée et sans limite dans le temps (les anciens militaires ne bénéficient de cette possibilité que jusqu'à trois ans après leur départ du ministère de la défense).

Depuis 2013, Défense Mobilité prévoit désormais, systématiquement, une procédure spécifique handicap dans toutes les conventions et accords de coopération qu'elle signe avec ses partenaires du secteur privé, entreprises et fédérations professionnelles

**Chiffres clés (2013) :** 20392 départs de militaires (hors gendarmerie) ; 13941 nouveaux candidats inscrits à Défense mobilité ; 17938 prestations accordées ; 68% taux de reclassement des militaires (1931 accès aux fonctions publiques ; 9227 reclassements dans le secteur privé). 5500 accompagnements de conjoints ; 2809 conjoints ont retrouvé un emploi

Cette augmentation\* « est le résultat d'une politique économique désastreuse qui érode la compétitivité de la France et empêche tout retour à la croissance ».

Gérard Larcher  
Président du Sénat,  
Sénateur des Yvelines.

\* Parlant du chômage / La croix le 24 Décembre 2014



« C'est cette même nation qui doit, après l'épreuve qu'elle a surmontée avec fierté, dignité, unité, se retrouver aujourd'hui, pour donner à notre pays la force économique qui lui permettra à la fois de peser sur la scène mondiale et d'offrir un avenir à chacun de nos concitoyens ».

François Hollande  
Président de la République

Lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi



«M. Hollande approche le seuil des 3,5 millions de chômeurs qui, à ce rythme, sera franchi le mois prochain. Ce niveau de chômage désastreux n'avait encore jamais été atteint en France. Je formule le vœu qu'en 2015 notre gouvernement se réveille après trois ans d'erreurs et d'errements et engage une rupture économique favorisant l'emploi et l'entreprise ».

Jean-Christophe Lagarde  
Président de l'Union des  
Démocrates et indépendants (UDI)  
Comuniqué UDI 24/12/14



« Face à la violence de la crise, on ne peut pas se recroqueviller, a lancé la maire de Paris. L'économie parisienne a besoin d'un choc et tout ce que nous faisons c'est pour soutenir l'emploi. Depuis la campagne électorale, la situation a évolué, l'investissement privé est en berne et l'investissement public doit l'entraîner. Il nous faut aller plus loin et plus fort. Tous les économistes le disent, la relance par l'investissement est nécessaire et il faut que le public donne un signal ».

Anne Hidalgo  
Maire de Paris  
04/12/14 La Tribune



« Même si la croissance frémit un tout petit peu, elle reste tout à fait molle, comme il l'a dit lui-même, et tout à fait insuffisante pour permettre de relancer une véritable création d'emplois, un vrai recul du chômage. Donc il reste encore beaucoup à faire, je pense que les réformes structurelles qui nous permettront de maîtriser nos déficits et d'aller vers une baisse des prélèvements obligatoires ne sont pas encore engagées suffisamment. Donc il y a encore beaucoup à faire à la fois pour convaincre les Français et changer la situation ».

Alain Juppé  
Maire de Bordeaux  
05/01/15 Libération





## Conjoncture et prospective



Entretien avec Raymond SOUBIE

Président des sociétés de conseil ALIXIO et TADDEO



**Pôle emploi est entré dans une nouvelle étape.**

Raymond Soubie

**Inverser la courbe du chômage n'a pas été possible et le nombre de demandeurs d'emploi progresse aussi dramatiquement que régulièrement. Pensez-vous comme F. Mitterrand qu'au regard du chômage « on a tout essayé » ?**

La France connaît en matière d'emploi un problème majeur : un taux de chômage supérieur dans la durée à celui de la moyenne des autres pays industrialisés. Cette permanence dans le constat a fait dire autrefois à François Mitterrand que tout avait été essayé, sous-entendu, en vain. Ce constat est-il réellement fondé ? Le taux de chômage, comme l'inégalité devant l'emploi, dépendent de deux facteurs différents : les politiques spécifiques de l'emploi stricto sensu, comme la formation professionnelle, la mobilité, l'orientation, l'accompagnement au cours de la vie professionnelle, mais aussi les politiques favorisant ou non les créations d'emplois, c'est-à-dire, au premier chef, la croissance.

Sur le premier volet, tout au long de ces dernières années, des réformes importantes ont été menées, par exemple, en matière de formation, de procédures de licenciements économiques, de contrats aidés. François Hollande comptait d'abord sur elles pour inverser la courbe du chômage, et on a pu constater que cet objectif n'a pas été atteint. En réalité, l'obstacle rencontré a été

l'absence de création d'emplois, et même la destruction d'emplois - environ 80 000 dans le secteur privé marchand en 2014. Les perspectives récemment données par l'UNEDIC, 20 000 emplois créés en 2015, ne suffiront pas à inverser la courbe du chômage compte tenu d'un accroissement de la population active d'environ 100 000 personnes par an. Le cœur du sujet de l'emploi est donc bien la recherche d'une croissance soutenue, c'est-à-dire supérieure à 1,5 % au cours des prochaines années. Pour y parvenir, deux conditions seront nécessaires : un environnement économique favorable et une amélioration de la compétitivité de notre économie.

**Dans le cadre de la création de nouvelles régions et dans la perspective de les doter de nouveaux domaines de compétences comme la prescription de la formation, pensez-vous qu'il soit souhaitable de régionaliser Pôle emploi comme le souhaite le Président de l'ARF ?**

Pôle emploi résulte d'une fusion, pas si lointaine, entre l'UNEDIC et l'ANPE, qui a posé beaucoup de problèmes et qui a pris du temps. Pour mener cette première étape, il fallait une unité de conception, de commandement et d'exécution, qui imposait le maintien de la nouvelle entité dans le giron

de l'Etat. Aujourd'hui que Pôle emploi est entré dans une nouvelle étape, celle de la recherche d'une meilleure efficacité dans le reclassement des demandeurs d'emploi, faut-il régionaliser l'institution ? Ce n'est pas certain, car Pôle emploi expérimente de nouvelles mesures en concentrant mieux ses efforts sur les salariés les plus éloignés de l'emploi, en créant des équipes chargées du contrôle, en ayant pour les salariés les plus autonomes recours aux nouvelles technologies sur Internet. Quand tout ceci sera au point, il sera peut-être alors temps de se poser la question de la régionalisation, mais sans doute pas avant.

**L'augmentation du chômage entraîne un déficit de l'Assurance Chômage jamais atteint qui sera fin 2015 de l'ordre de 24 Milliards d'euros. Le 9 octobre dernier, le Premier Ministre, devant la Représentation Nationale, déclarait que réformer l'indemnisation des demandeurs d'emploi n'était pas un sujet tabou. Quelles sont les pistes à suivre, selon vous, pour à la fois « encadrer » le déficit et assurer un salaire de remplacement décent aux demandeurs d'emploi ?**

Il est vrai que la situation de l'UNEDIC, non seulement ne s'améliore pas comme on l'espérait encore il y a un an, mais s'aggrave. Cette situation est naturellement due à la progression continue du chômage, dont la courbe ne devrait pas s'inverser - au mieux - avant 2016 ou 2017. Dans ce contexte, le déficit annuel du régime dépasse 4 Milliards par an. Son endettement sera de l'ordre de 26 Milliards d'euros cette année. C'est la raison pour laquelle le 9 octobre dernier, le Premier Ministre a fait la déclaration que vous rapportez. Par ailleurs, un autre régime géré par les partenaires sociaux, celui des retraites complémentaires, connaît aussi un déficit important. La responsabilité des partenaires sociaux est donc lourde. S'agissant de l'assurance chômage, il est difficile de prendre des mesures défavorables à certaines catégories de chômeurs, alors que le chômage

perdure. Pourtant, c'est la question que les partenaires sociaux vont avoir à traiter en 2016 lorsqu'ils se rencontreront pour renégocier la convention. La France a un des régimes les plus favorables d'Europe : durée et plafond de l'indemnisation, non dégressivité des allocations, pour ne citer que ces exemples. Si la croissance ne revient pas, forte et durable, il faudra bien faire des choix douloureux.

**N'y a-t-il pas, selon vous, contradiction entre la volonté du gouvernement de développer le dialogue social et sa réflexion de relever les seuils sociaux dans les entreprises, de légiférer à travers la loi Macron sur les conditions de travail au sens large des salariés et ceci au titre de la recherche de croissance ?**

Le gouvernement est cohérent avec la loi Larché et avec sa propre volonté. La loi Larché de janvier 2007, prévoyait qu'avant de proposer une mesure législative, sur tout sujet ayant trait à l'emploi, à la formation, aux relations sociales, le gouvernement devait engager une concertation avec les partenaires sociaux pour voir s'il était possible d'inviter ceux-ci à conclure sur le sujet à traiter, un accord national interprofessionnel. François Hollande a toujours voulu privilégier le dialogue social, d'où des conférences sociales annuelles définissant les sujets relevant du dialogue entre partenaires sociaux. S'agissant de la loi Macron sur le travail le dimanche, celle-ci renvoie pour une série de points importants, notamment les compensations des salariés, à une négociation. Par ailleurs, le sujet des seuils sociaux fait partie de l'ensemble sur le dialogue social qui a été en négociation entre les partenaires sociaux. Il n'y a donc pas, selon moi, de contradiction entre l'intention du gouvernement et ses pratiques actuelles.

**Avec la chute spectaculaire du prix du baril de pétrole et la baisse tout aussi rapide de notre monnaie face au dollar, facteurs incontestables**

**de croissance, doit-on remettre en cause les prévisions de l'OCDE et de l'Unedic, qui tablaient encore dernièrement sur 130 à 140 000 demandeurs d'emploi en plus pour l'année 2015 ?**

Non, l'UNEDIC vient de faire de nouvelles prévisions pour l'année 2015 qui partent d'une hypothèse de croissance de 0,8 %, consensus actuel des économistes, légèrement inférieur à la prévision de 1 % du gouvernement. Cette dernière projection prévoit un accroissement du nombre des demandeurs d'emploi de 100 000 en 2015. Soit un freinage réel par rapport à 2014, mais une augmentation toujours importante. Dans ce scénario, la chute du prix du pétrole et la baisse très forte de l'euro par rapport au dollar, ont été prises en compte.

**La courbe ne devrait pas s'inverser avant 2016-2017**

Raymond Soubie





La dépendance ?  
En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.



Parfois je me dis :  
et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ?  
De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

**Unis par des garanties qui assurent l'avenir**

**Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.**

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



[www.ocirp.fr](http://www.ocirp.fr)



Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, les organismes de prévoyance ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, et les partenaires UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)

BythewayCreativ - Crédit photo : @Olivier Roller



## Le portrait



**Nicolas Revel**  
Directeur Général de la CNAMTS

Loin de nous le système des dépouilles. La haute administration française sert son pays, pas un régime, pas un gouvernement. Encore moins un Président. La France n'est pas les Etats-Unis d'Amérique !

Toujours est-il que le 18 novembre dernier, Frédéric. van Rookeghem a passé la main à Nicolas Revel à la tête de la Cnamts.

Soyons clairs et reprenons à notre compte la devise de Simenon : « Ne pas juger mais comprendre ». Constatons donc simplement que l'orientation politique des intéressés n'est pas la même !

Nicolas Revel est né dans un milieu privilégié. Fils de l'académicien et philosophe Jean-François Revel et de la journaliste Claude Sarraute, elle-même fille de Nathalie Sarraute, demi-frère

de Matthieu Ricard moine bouddhiste, porte-parole du Dalaï Lama, il intègre, après Sciences po, l'ENA (promotion Gambetta).

D'une intelligence exceptionnelle reconnue par tous, il s'est toujours passionné pour la chose sociale. Il a débuté sa carrière à la Cour des comptes, où il a choisi la chambre sociale ; il a travaillé sur des sujets tels que la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, le téléthon ou bien encore le tiers-payant pharmaceutique. Il a ensuite exercé des fonctions territoriales avant de rejoindre le cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche de septembre 2000 à mai 2002, puis le cabinet de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris. Il était depuis mai 2012 Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République en charge des politiques publiques.

Au sein de la Cnamts, les dossiers ne manquent pas et son mandat risque d'être mouvementé. Nos journaux télévisés se font quasi quotidiennement écho des dossiers qui envahissent son bureau : tiers-payant généralisé, démographie médicale, télétransmission...

Le CRAPS lui souhaite dans un environnement difficile, pleine réussite dans sa nouvelle tâche pour laquelle il devra déployer tout à la fois diplomatie et fermeté, innovation et pédagogie. Gilles Johanet, ancien patron de l'Assurance Maladie et membre du CRAPS ne s'est-il pas exprimé à ce sujet : « La santé, c'est compliqué ! Nicolas Revel n'est pas un révolutionnaire avec le couteau entre les dents; mais c'est un bon négociateur, capable d'attendre et de laisser mûrir un sujet », poursuit Gilles Johanet. « Laissons donc du temps au temps » ! Si Bruxelles le permet !



L'expérience ne rend pas seulement sage, elle inspire aussi innovation et inventivité... Depuis près de 70 ans, la MCDéf travaille à satisfaire les attentes de ses adhérents en leur proposant des solutions concrètes et pertinentes.

Il y a 20 ans, la mutuelle s'ouvrait aux entreprises. Aujourd'hui, les particuliers bénéficient à leur tour de l'expérience MCDéf.

C'est en s'appuyant sur un réseau commercial national, un lien étroit avec un réseau de courtage, que la mutuelle met son expertise à la disposition des particuliers comme des professionnels avec une gamme complète d'offres en santé et prévoyance. Une expertise façonnée depuis toujours par des valeurs mutualistes sociales et solidaires, partagées au sein du groupe Ista auquel la MCDéf est affiliée depuis 2 ans.

[www.mymcdef.fr](http://www.mymcdef.fr)

**MCDÉF**  
Le Défi Mutualiste

Mutuelle Civile de la Défense - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - N° SIREN 784 621 476



[www.ufop-ortho.fr](http://www.ufop-ortho.fr)  
6, rue Léon Jouhaux - 75010 PARIS  
Tél. : 01 42 40 50 60  
ufop@club-internet



[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Centres de Gestion Intériale  
CS 50005 59040 LILLE CEDEX  
Tél. : 0 970 821 821

## DEVENEZ PARTENAIRE DU CRAPS !



### S'ENGAGER AU COTÉ DU CRAPS C'EST

- Participer à une réflexion sur l'avenir de notre protection sociale
- Etre une force de propositions
- Rencontrer et débattre avec les acteurs de ce système républicain
- Promouvoir le débat démocratique

### DEVENIR PARTENAIRE C'EST

- Etre visible sur l'ensemble de nos supports
- Etre au coeur d'une réflexion primordiale pour notre société

### ENGAGÉS À NOS CÔTÉS



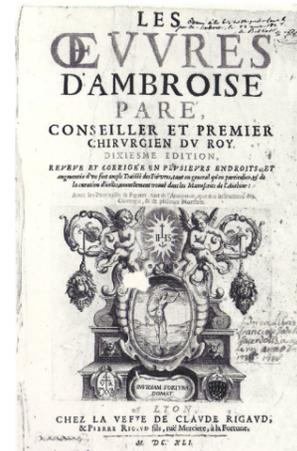
# Le fait historique

## « Voyage » des oeuvres d'Ambroise Paré jusqu'au Japon



Statue d'Ambroise Paré à Laval, par David d'Angers Coll privée

Ambroise Paré, né en 1510, est incontestablement le Lavallois le plus illustre et le plus connu aujourd'hui dans le monde. Pour commémorer le quadricentenaire de sa mort, la Ville de Laval se devait de lui rendre un vibrant hommage et organisa en 1990 plusieurs expositions et manifestations. Elle accueillit en particulier les 24 et 25 septembre de cette année un colloque international: « Ambroise Paré et son temps »<sup>1</sup>, sous la Présidence de M. François Lebrun.<sup>2</sup>



Oeuvres d'Ambroise Paré de 1575  
Collection biblio Laval

Jusqu'en 1836, année de l'érection de sa statue<sup>3</sup> sur la place de la Mairie, rien ne rappelait à Laval le souvenir de celui que Brantôme<sup>4</sup> appelait « le premier chirurgien de la chrétienté ».

C'est un destin pourtant remarquable que celui d'« Ambroise Paré de Laval au Maine » : barbier né dans une modeste boutique proche des remparts de la ville au Bourg Hersent, chirurgien<sup>5</sup> de quatre Rois de France<sup>6</sup> avec qui il parcourut une partie de

l'Europe lors de leurs campagnes militaires ; « ses voyages » comme il aimait les décrire. De son temps, Ambroise Paré fut célèbre de par ses écrits en français<sup>7</sup> et traduits par la suite au cours des siècles dans plusieurs langues.<sup>8</sup> Il reste l'un des personnages mythiques mis en avant dans les manuels scolaires du siècle passé, immortalisé notamment par sa formule « Je le pansay, Dieu le guarist ». Son nom orne aujourd'hui le fronton de plusieurs grands hôpitaux et polycliniques en France.

Quelques semaines avant le début des manifestations du quadricentenaire de 1990, la municipalité lavalloise apprend, étonnée, que des médecins japonais demandent à assister aux manifestations. Membres d'un « Comité Ambroise Paré » présidé par le Professeur Morioka (chirurgien personnel de l'Empereur Showa - Hirohito),<sup>9</sup> ils précisent qu'ils seront accompagnés pour la circonstance par les caméras de la NHK. La chaîne de télévision publique japonaise souhaite, en effet, tourner un reportage intitulé « Le Professeur Morioka, sur les pas d'Ambroise Paré ».<sup>10</sup>

Par quel cheminement les traités de médecine de notre illustre lavallois avaient-ils atteint le Pays du Soleil Levant ? Pourquoi son œuvre est encore, plusieurs siècles après, le symbole de l'amitié franco-japonaise dans le monde médical ?

Les réponses furent apportées par le Docteur Omura, chargé de cours sur l'Histoire de la médecine à l'Université de Tokyo,<sup>11</sup> lors de sa brillante communication au colloque. Elles nous permirent d'appréhender comment le Japon avait découvert, accepté et assimilé la chirurgie de Paré.

### Dr Toshiro OMURA

Etudiant en médecine à Paris au début des années 1980, Toshiro Omura découvre l'œuvre d'Ambroise Paré et décide de venir en pèlerinage dans sa ville natale. « C'est devant la mairie de Laval que j'ai enfin pu rencontrer Ambroise Paré, sous la forme de cette statue de bronze ». Ce voyage, précisa-t-il, sera le point de départ de ses recherches sur l'histoire de la médecine japonaise et déterminera définitivement sa vocation d'historien.

1. Organisé par « l'Association pour la Commémoration de la mort d'Ambroise Paré » Présidé par Jean-Louis Lachaud.  
2. Professeur émérite d'Histoire Moderne à l'Université de Rennes.  
3. Pierre Jean David d'Angers, 1788-1856, sculpteur né à Angers.  
4. Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, 1540-1614, auteur de « Vies des Hommes Illustres et des Grands Capitaines ».  
5. Ce n'est que le 8 décembre 1554 que sur les instances du Roi Henri II que la Faculté de Paris se résigna à coiffer Ambroise Paré du bonnet de docteur en chirurgie.  
6. Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

7. Avant Paré, les ouvrages de médecine étaient uniquement écrits en latin.  
8. Latin, allemand, hollandais, anglais...  
9. Showa, nom officiel de Hirohito, né à Tokyo, 1901-1989, Empereur du Japon à partir de 1926, il dû accepter, après la capitulation du Japon en 1945, d'abdiquer une partie de ses prérogatives.  
10. Reportage qui donna lieu à un film de 45 minutes, diffusé par la chaîne nationale japonaise le 20 décembre 1990 en prime-time à 20 h, jour anniversaire de la mort d'Ambroise Paré.  
11. En 1990, il était aussi Chef de service à l'hôpital Ida, à Kawasaki.



# Le fait historique

## Le Japon découvre Ambroise Paré

### Transmission des Œuvres de Paré

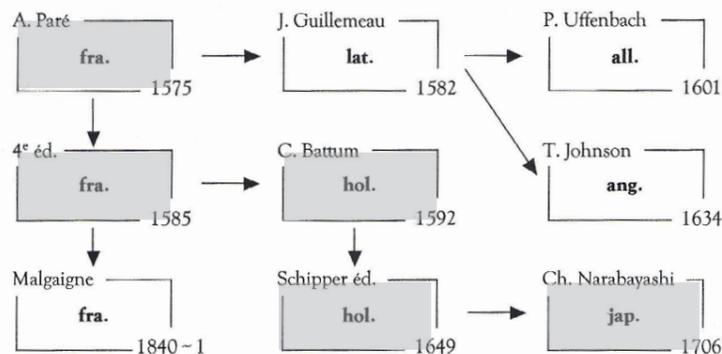


Tableau établi par le Dr OMURA  
(En gris, le long cheminement des œuvres d'Ambroise Paré de France au Japon)

La première parution du traité de médecine de Paré en français date de 1575. A peu près à la même période, avec l'accostage des premiers bateaux occidentaux, le Japon découvre quantités de nouvelles choses, dont les armes à feu. Dans un premier temps, le Japon accepte le christianisme pour faciliter le développement du commerce.

A partir de 1634, le Shogun Tokugawa Iémitu<sup>12</sup>



12. Chefs militaires qui exerçaient le véritable pouvoir au Japon du Moyen Age au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils constituèrent sous le semblant d'autorité des Empereurs, une sorte de dynastie.  
13. Edo est la capitale de la dynastie shōgunale des Tokugawa. En 1860, la ville prend le nom de Tokyo.  
14. En 1804, il opère pour la première fois dans le monde un cancer du sein sous anesthésie générale per os. Sa vie racontée dans un roman sera adaptée au théâtre et au cinéma.

toutes ces années, le seul lien économique, technique et scientifique avec le reste du monde.

Et c'est par le prisme de cette enclave hollandaise de Nagasaki que le Japon va se nourrir du savoir de l'Occident, que les japonais vont dénommer « Ran-gaku », la « science hollandaise ».

Les ouvrages illustrés (fig.1) de Paré sont tout d'abord traduits du français en hollandais vers 1592. Ils arrivent sans doute au Japon dans les bagages d'un chirurgien de la marine autorisé à débarquer. Les Japonais devront attendre 1706, date de la parution de la première traduction connue par C. Narabayashi, pour les découvrir.

Hanaoka,<sup>14</sup> célèbre chirurgien japonais du XVIII<sup>e</sup> siècle, souligne l'importance mais aussi les limites de cet apport dans ses écrits : « la chirurgie hollandaise est plus efficace que la chirurgie classique chinoise, mais il est difficile de traduire le hollandais ».



Trousse médicale (dite d'Ambroise Paré) Coll-musée de Laval

Les Japonais ont interdiction de sortir de leur pays. Les ports sont fermés aux étrangers : « ni commerce, ni catholicisme ». Seuls quelques Hollandais, protestants et réputés moins prosélytes, sont tolérés sur la petite île de Dejima à Nagasaki.

Les conditions de vie et de travail y sont très précises et restrictives : défense de sortir de l'endroit réservé, défense d'amener des femmes et des enfants, défense de propager le catholicisme. Ils seront pendant

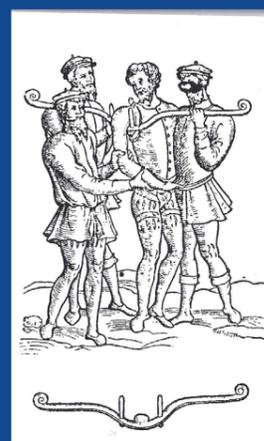


Figure 1



Figure 2



Figure 3

Bel hommage. Cependant nous découvrons par cette phrase que l'auteur des traités qui commencent à révolutionner leur médecine reste inconnu des japonais. Rien d'étonnant pour un ouvrage introduit par le biais d'une traduction hollandaise. Il leur faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'ils apprennent à la fois son nom et sa nationalité.

L'étude des premiers ouvrages « japonisés » montre que les personnages reproduits par leurs dessinateurs portent toujours des vêtements européens (fig.2) et que leurs cheveux sont toujours colorés en « rouge ». Le peuple se représente ainsi la population des pays étrangers, à l'image des seuls Hollandais qu'ils côtoient. En revanche, dans les éditions qui suivront, à l'instar de ce dessin (fig.3) de la réduction d'une luxation de l'épaule, les personnages seront dorénavant dessinés comme des autochtones. Exemple qui prouve que les Japonais de l'époque reconnaissaient et n'hésitaient plus à intégrer et assimiler dans leur médecine les leçons d'Ambroise Paré.

L'ouverture définitive du Japon au monde en 1867 marquera la fin du « Ran-gaku ». Très rapidement, les techniques de la médecine moderne vont se répandre au Japon et le pays va voir ses jeunes internes partir aux quatre coins du Monde pour développer leurs compétences.

Mais la force de l'héritage du Père de la chirurgie et de la médecine moderne n'en disparaîtra pas pour autant. Le Japon est aujourd'hui devenu l'un des pays à la médecine la plus avancée. Le professeur S. Yamanaka et ses recherches saluées par le Prix Nobel de médecine en 2012 en sont les plus récents témoignages.



15. Lors de sa communication au colloque le 25 septembre 1990.



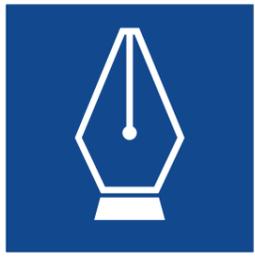
Lanterne japonaise, jardin de la Perrine à Laval Coll.Privée

## L'érection d'un « Toro » à Laval

Depuis le printemps 1991, le jardin municipal de la Perrine de Laval s'est enrichi d'un « Toro ». Cette lanterne traditionnelle japonaise en pierre a été offerte par le « Comité Ambroise Paré » à la ville natale du chirurgien-barbier. Beau symbole et belle reconnaissance de la part des chirurgiens du Pays du Soleil Levant qui clôturent ainsi le long chemin des œuvres de Paré entre la France et le Japon.

Ce « Toro », comme le précisera le Dr Homura,<sup>15</sup> sera un témoin pour toujours de la reconnaissance de la part des japonais envers notre grand Maître Ambroise Paré ».

Jean-Yves GOUGEON  
Historien Lavallois



## Philippe Fourny - Délégué Général de l'Union Française des Orthoprothésistes

### LE DIABLE DE LA RÉPUBLIQUE SE NICHE DANS LE DÉTAIL OPÉRATIONNEL

Que de nobles intentions, de vertueuses déclarations et d'équitables lois qui sont vécues par les citoyens comme autant de réglementations iniques et inapplicables. Depuis trop longtemps, le Parlement est devenu bavard et l'Etat gras, englués qu'ils sont dans un auto entretien stérile et délétère. C'est ainsi qu'après les affaires PIP et Médiateur le Ministère de la Santé a, dans un souci de transparence et d'éradication des conflits d'intérêts, produit le Sunshine Act à la française qui, entre autre, demande à l'ensemble des professionnels de santé de déclarer les avantages en nature reçus de confrères et fournisseurs, dont les invitations ou cadeaux à partir de 10€...

La France est sauvée, grâce à cette loi, plus jamais ça ! Mais le plus grave est que les politiques ne reconnaissent jamais l'absurdité de ces règlements, préférant s'enfermer dans la vertu déclarative au détriment de la justice et de l'équité opérationnelle. La tenue des comptes pénibilités relève également de ce ressort : la logistique suivra. Non la logistique ne suivra pas et ne suit plus, exaspérés que sont les citoyens par le mépris porté à l'application, à l'opérationnel, au faisable. Ce sont d'ailleurs ces mêmes politiques qui louent la réindustrialisation et les métiers manuels alors que dans les faits ils ne s'intéressent plus au concret. Les américains n'assurent-ils pas qu'un bon manager c'est celui qui fait l'aller-retour entre l'hélicoptère et la mine.

Chez nous, vision stratégique à long terme et souci du détail opérationnel ont déserté le monde politique enfermé qu'il est dans le « court-termisme », une sur représentativité de la fonction publique et un mépris des corps intermédiaires. Car c'est bien ce trio infernal qui consume inexorablement notre Etat et porte atteinte au crédit de notre République.

La vision stratégique à long terme de l'Etat stratège

nous échappe : pas d'affichage des candidats sur ce sujet et une fois élus, changement de pied en fonction des circonstances comme par exemple l'arrêt brutal des aides fiscales à la filière photo voltaïque.

Le gaullisme disait Malraux, c'est le métro à l'heure de pointe, sous-entendu toute la société est représentée. Nous en sommes très loin aujourd'hui avec un décalage de plus en plus fort entre les principes de réalité que vivent dans le privé le couple employeurs/salariés et les fonctionnaires. Ces derniers, nous le savons tous, sont sur représentés dans le monde politique et la perte du statut en cas d'élection à un mandat national, telle que prônée et appliquée à lui-même par Bruno Lemaire, participerait à ce rééquilibrage.

Par ailleurs pourquoi ne recruter quasi exclusivement tous les hauts fonctionnaires qu'à l'ENA alors que les filières d'excellences ne manquent pas en France : médecine, écoles d'ingénieurs, Universités ...

Les meilleurs éléments issus de ces formations ont appris à apprendre, et le sens de l'Etat ou du service public ne sont pas des matières d'enseignement réservées mais des dispositions qui se détectent et s'évaluent.

Enfin les 885 organisations professionnelles sont conspuées car suspectées de ne porter que des intérêts catégoriels au détriment de l'intérêt général. Faux et malhonnête. Faux car cette fameuse main invisible du marché chère à Adam Smith, c'est très certainement la régulation technique et l'expertise de terrain portées par les organisations professionnelles qui l'animent, l'Etat étant l'ultime et légitime décideur en cas de conflit.

Malhonnête car ces dénonciations sont associées à des définitions finalistes, des lobbies : interdire les OGM c'est bien, ce n'est donc pas du lobby,



mais défendre l'usage des pesticides c'est mal, c'est du lobbying agressif même si sans eux nous ne pourrions nourrir nos populations. Notre récent prix Nobel d'économie, Jean Tirole, observe que toute régulation, tant dans sa conception que sa mise en œuvre, exige des connaissances précises de l'entreprise ou de l'industrie régulée, connaissances que souvent les régulateurs ne peuvent pas posséder. Il en conclut que la puissance de la réglementation doit être adaptée à cette incertitude.

**Et pourquoi les organisations professionnelles ne lèveraient-elles pas ces incertitudes en combinant maîtrise des enjeux techniques et sens de l'intérêt général ? Leurs élus et leurs permanents sont-ils moins légitimes que d'autres ?**

Certainement pas, même s'il faut toujours laisser à la puissance publique l'arbitrage final. Mais arbitrer ce n'est pas jouer... Dénoncer ceci n'est pas élégant, manque de hauteur, exhalte le Poujadisme. Je crains que ces hauteurs louées ne soient que les limbes d'où chutera bientôt, et de façon inéluctable, la fausse coterie d'une classe politique disqualifiée pour ne plus voir et ne plus entendre mais qui continue de parler, à vide et dans le vide.

**Ressaisissez-vous, changez le management de l'Etat, diversifiez votre recrutement, écoutez les corps intermédiaires, souciez-vous du détail tout en intégrant le temps long et vous verrez que le Front National reculera et que notre cher pays et notre chère République reprendront des couleurs.**

## Docteur Michel HANNOUN - Ancien Député de l'Ysère

### AUX ACTES CITOYENS

**2015, une année charnière ? En tout cas, un anniversaire, le soixante dixième, celui des Ordonnances créant la Sécurité Sociale dans notre pays.**

70 ans, un âge qui n'est plus tout à fait jeune mais laisse encore espérer de belles années.

70 ans, c'est aussi l'âge des bilans de santé réguliers.

Et si on décidait d'éviter les vœux pieux en ces temps où le sacré est souvent profané, si j'ose dire !

Et si on décidait d'appliquer ce « principe de précaution » du bilan de santé régulier à notre Sécurité Sociale qui présente, on le sait bien, quelques signes d'insuffisance cardiaque et rénale.

**Et si on décidait de se mettre d'accord sur ce qui va et ne va pas, en dehors de toute nostalgie, avec l'expérience et la lucidité de ceux qui savent par exemple qu'on ne peut pas dépenser ce qu'on n'a pas.**

Autrement dit, est-ce que les recettes sont au rendez-vous ? A l'évidence, non, d'autant que la base de calcul est le travail ! Et on nous annonce que le chômage ne va pas vraiment diminuer en 2015.

Autrement dit, ne peut-on pas explorer sérieusement, je dis bien, sérieusement, des propositions comme la TVA Sociale et/ou la CSG ? Des rapports, des colloques, des propositions, des intentions, il en existe plus qu'on ne peut en lire ; et tout y est dit, et même le contraire !

**Autrement dit, ne peut-on pas arrêter de croire qu'on peut augmenter le nombre d'années à**

**la Retraite sans augmenter aussi le nombre d'années de Cotisation ?**

**Nos enfants ont bon dos.**

Vont-ils continuer, sans broncher, à financer nos régimes intergénérationnels ?

Eux, ils se préoccupent dès l'âge de 30 ans de ce que sera leur retraite et ils connaissent la réponse : travailler plus longtemps pour gagner moins !

En matière de santé, de bons esprits ont expliqué avec des émotions de Haute-Couture, que le vieillissement ne coûterait pas plus cher, « en vérité », à l'Assurance Maladie.

**On sait ce qu'il en est aujourd'hui et on n'échappera pas encore très longtemps au débat sur la prise en charge des Affections de Longue Durée versus « le reste », je veux dire les autres affections, le reste à charge, ...**

Le CRAPS s'est donné pour objectif de réfléchir sur l'avenir de la Protection Sociale.

La Qualité et la diversité de ses membres, leur capacité à sortir individuellement et collectivement de la langue de bois peut en faire un lieu formidable de réflexion bien sûr, de débat évidemment mais surtout de propositions constructives.

Espérons que 2015, année charnière, soit l'année de la maturité pour la Sécurité Sociale.

**A 70 ans, on peut le penser, et dans l'esprit des fondateurs, crier : « Aux Actes, citoyens ! »**

**Belle année 2015 pour tous.**

